Indice 25

Marchés financiers actions sur 4 ans :

100 % exposition et haute protection !

21 rue de la Banque
Patrimoine
MANAGEMENT
& ASSOCIÉS

Placement actions sur 4 ans

Indice 25 vous offre 100 % de la hausse des marchés actions européennes...

Le support financier Indice 25 vous permet de profiter de la totalité de la hausse de l'indice DJ EuroStoxx 50*, au terme des 4 ans.
En effet, vous bénéficiez progressivement de la performance de l'indice pour atteindre à 4 ans une exposition de 100 % : **vous obtenez ainsi à terme 100 % de la progression des marchés européens.**

... et vous rembourse la baisse des marchés jusqu'à 25 % !

Vous profitez d'un niveau de protection exceptionnel : si l'indice DJ EuroStoxx 50 accuse une baisse comprise entre 0 et - 25 %, Indice 25 vous **rembourse la totalité de cette baisse au terme des 4 ans. C'est contractuel !**

Dans le cas où l'indice subit une baisse supérieure à 25 %, Indice 25 vous **rembourse les 25 premiers pourcents de la baisse, au terme de la période de placement de 4 ans.** Indice 25 joue ainsi le rôle d'un **amortisseur à la baisse.**

Exemples de performances d'Indice 25, au terme des 4 ans, en fonction de la performance de l'indice DJ EuroStoxx 50

Performance de l'indice	Remboursement du produit
30 %	**130 %**
20 %	**120 %**
10 %	**110 %**
0 %	**100 %**
- 10 %	**100 %**
- 20 %	**100 %**
- 30 %	**95 %**

* DJ EuroStoxx 50 : indice de référence regroupant les 50 plus importantes capitalisations européennes.

Comment Indice 25 aurait performé sur les 15 dernières années ?

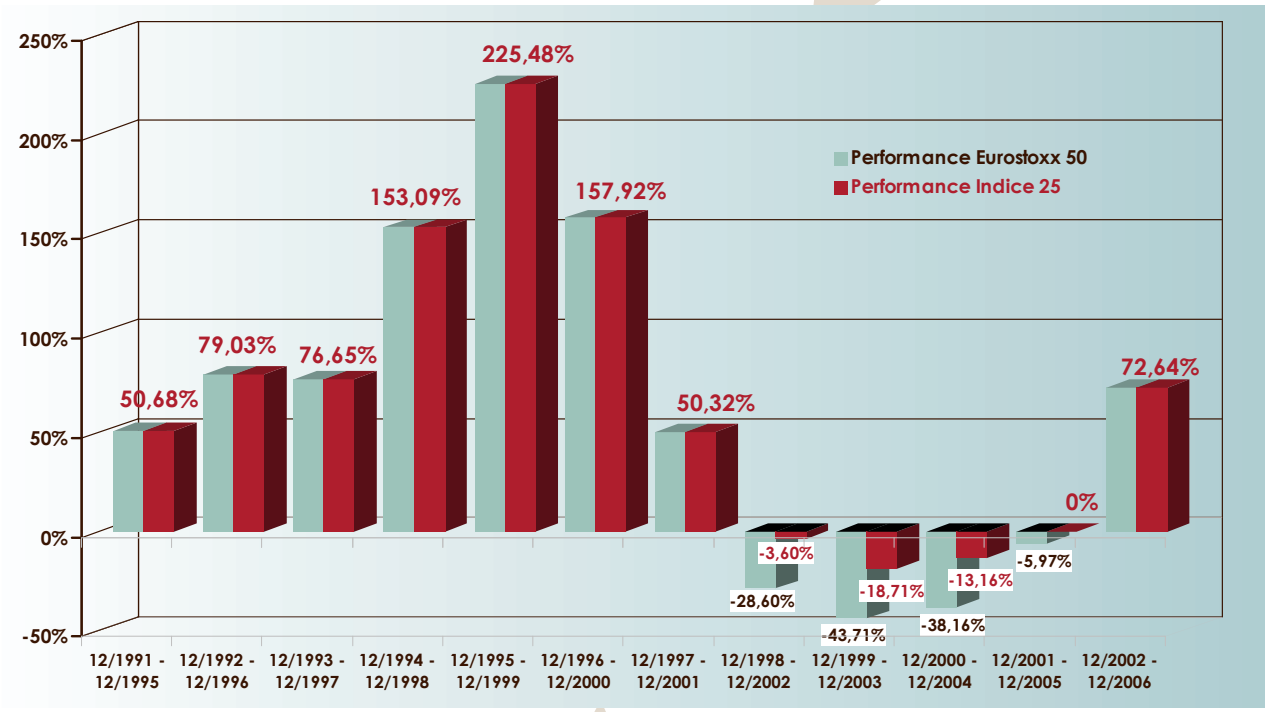

Exemples de performances d'Indice 25 et du DJ EuroStoxx 50 sur des périodes de 4 ans glissants depuis la création calculés par année civile.

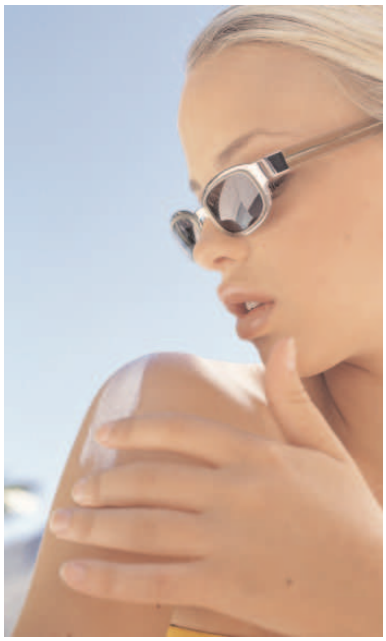

La rentabilité d'Indice 25 est accrue par le cadre fiscal assurance vie

Vous accédez à Indice 25 dans le cadre exclusif d'un contrat d'assurance vie. Vous bénéficiez ainsi de tous les avantages fiscaux liés à ce type d'environnement*, notamment :

- exonération totale ou partielle des impôts sur les revenus au bout de 8 ans [1],
- transmission de vos capitaux sans droits de succession dans les limites légales [2].

*** Modalités du cadre fiscal assurance vie, en vigueur à la date d'édition :**

(1) Les revenus sont exonérés d'impôts (hors prélèvements sociaux), au bout de 8 ans de détention dans une limite annuelle de 4 600 euros pour une personne seule ou de 9 200 euros pour un couple ; au delà de ces montants, ils sont imposés, au choix du contribuable, soit à un taux de prélèvement forfaitaire libératoire faible, fixé à 7,50% (hors prélèvements sociaux en vigueur), soit au barème progressif de l'impôt sur le revenu (selon la fiscalité en vigueur).

(2) En cas de décès, le capital est transmis au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en exonération de droits de succession dans la limite de 152 500 euros par bénéficiaire, au delà taxation forfaitaire de 20% (pour les primes versées avant 70 ans). Après 70 ans, exonération dans la limite de 30 500 euros de primes versées. Ces seuils d'exonération s'entendent tous contrats confondus.

Patrimoine Management & Associés
Société de Conseil en Gestion de Patrimoine.
Société de Courtage d'Assurances.
Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 euros.
RCS Paris 484 304 696.
Numéro d'enregistrement Banque de France : 2061657042VB.
Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances.

Siège Social :

21 rue de la Banque - 75002 Paris
Tél. : 01 44 21 70 00 - Fax : 01 44 21 71 23
www.patrimoinemanagement.fr

Contacts :

Clientèle privée
conseil.patrimoine@patrimoinemanagement.fr

Conseillers en gestion de patrimoine indépendants
info.cgp@patrimoinemanagement.fr

Presse
contact.presse@patrimoinemanagement.fr

Informations relatives à l'activité d'intermédiation en assurance
En application de l'article L520-1-II-6-1° du Code des Assurances, Patrimoine Management & Associés vous informe :
• ne pas être soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance,
• travailler actuellement principalement avec les entreprises d'assurance suivantes : Generali Patrimoine, Investlife France, La Mondiale Partenaire, Dexia Epargne Pension, Inora Life. La liste actualisée pourra être fournie sur demande écrite à Patrimoine Management & Associés.
Numéro d'immatriculation auprès de l'ORIAS : 07 023 148. Ce numéro est consultable sur le site du Registre des Intermédiaires d'Assurances : www.orias.fr. Liens Financiers : la compagnie d'assurances Cardif Retraite Assurances Vie, filiale de BNP Paribas Assurance, détient 70 % du capital de Patrimoine Management & Associés.
Coordonnées du service réclamations : Patrimoine Management & Associés - Département litiges et contentieux - 21 rue la Banque 75002 Paris. Coordonnées de L'ACAM : 61 rue Taitbout 75009 Paris.

Ce document à vocation informative n'est pas contractuel. Les simulations présentées sur ce document sont le résultat d'estimations à un moment donné, sur la base de paramètres sélectionnés, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne préjugent en rien de résultats futurs. En conséquence, les chiffres et les prix indiqués dans ce document n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient constituer en aucune manière une offre ferme et définitive de la part de Patrimoine Management & Associés.
Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion aux contrats d'assurance ni une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter cet instrument financier.
Les informations d'ordre fiscal contenues dans ce document sont à jour au moment de sa parution et sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement.
Indice 25 est un EMTN (euro-medium term notes : titre de créance). Cet actif est représentatif d'unités de compte de contrats d'assurance vie ou de capitalisation cités ci-après. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'EMTN en tant qu'actif représentatif d'unités de compte de contrat d'assurance. L'EMTN Indice 25 n'a pas été visée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel.
Les conditions d'adhésion aux contrats d'assurance vie, PM&A Stratégie Monde II, PM&A Stratégie Epargne, et au contrat de capitalisation PM&A Stratégie Capinvest ainsi que les conditions de fonctionnement des unités de compte sont détaillées dans les conditions générales.
Les dispositions essentielles du contrat d'assurance sont reprises dans un encadré du projet de contrat valant note d'information.
Les termes et conditions de l'unité de compte Indice 25 et les conditions générales des contrats d'assurance vie cités sont disponibles sur simple demande effectuée auprès Patrimoine Management & Associés, 21 rue de la Banque, 75002 Paris.
Les contrats d'assurance-vie PM&A Stratégie Monde II, PM&A Stratégie Epargne et le contrat de capitalisation PM&A Stratégie Capinvest sont des contrats de Generali Vie (11 bd Haussmann, 75311 Paris cedex 09- Société Anonyme au capital de 285 863 360 euros, Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 R.C.S. Paris) distribués par Patrimoine Management & Associés.
En application de l'article 27 de la loi 78-06 du 01/06/78, les informations demandées par les collaborateurs de Patrimoine Management & Associés sont nécessaires à l'envoi de documentation pour établir et communiquer à la(aux) personne(s) concernée(s) des propositions patrimoniales. Les catégories de destinataires sont les seuls services internes des sociétés du groupe et les prestataires de services éventuellement nécessaires au traitement de l'information et à la fourniture de services. Toute personne concernée dispose, auprès de Patrimoine Management & Associés, 21 rue de la Banque, 75002 Paris, d'un droit d'accès et de rectification sur les informations la concernant.

mai 2007

Réf. : Indice 25 - BR01 - 01052007 - Photos : Jupiter Images. Res.